



Ligue de PICARDIE de HANDBALL

Conseil d'Administration du 17 mai 2016.

Présents : Catherine CANDILLON, Denis DAWINT, Thierry FOUSSARD, Christian DEMBSKI représenté par C. HATTE, Philippe DUMONT, Daniel HOUZE, Régis LAGASSE, Jean Paul LEFEBVRE, Nicole LEFEBVRE, Michel MERESSE, Jean Claude OZANNE, Salvatore LODDO, Véronique CARRIERE (23 h),

Invités présents : Christine RENAUD CTS,

Excusés : Agathe MACAREZ, Jean Philippe MANIGOT, Pascal CARADEC, Daniel LE DOUCE, Philippe LAFOLLET,

Excusé invité : Arnaud PARISY.

La séance est ouverte à 20 H 00

Ordre du jour :

1- Approbation du PV du CA du 3 mai 2016.

Le Procès-verbal est adopté par les 11 membres présents.

2- Vote sur la ligue bénéficiaire et apporteuse

Le COPIL s'est prononcé le 18 février 2016. Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur la détermination de la ligue apporteuse et bénéficiaire dans le cadre de la fusion des ligues Nord Pas de Calais et Picardie.

A l'unanimité le conseil d'administration a émis un avis favorable dans le cadre de la fusion de la ligue apporteuse : la Ligue de Picardie et la ligue bénéficiaire : la ligue Nord Pas de Calais.

3- La fusion

Présentation par Daniel HOUZE du diaporama qui fait état de l'avancement des travaux pour la nouvelle ligue des Hauts de France.

- Les statuts écrits selon la conformité avec les futurs statuts de la FFHB.

Les statuts de la ligue des Hauts de France ont été rédigés selon les critères de compatibilité avec ceux de la FFHB :

- Un mode de gouvernance identique à la FFHB
- Respect des dispositions de la loi pour l'égalité entre les femmes (minimum 40 %) et les hommes

- Des caractéristiques à respecter :
 - o les candidats doivent être licenciés à la date de dépôt des listes,
 - o le dépôt de la liste avec un projet,
 - o chaque liste doit comporter au moins un médecin,
 - o pas de listes incomplètes,
 - o les conditions d'inéligibilité,
 - o les restrictions et les incompatibilités liées au mandat de président et d'administrateur de ligue

➤ Nos particularités

Ligue des Hauts de France : 20 membres du Conseil d'administration élus au scrutin de liste majoritaire à un tour pour 4 ans, constituant le Comité Directeur (Bureau Directeur 7 membres, les Présidents des Commissions 9 membres et 4 membres sans attribution particulière). Chaque liste devra comporter au moins 8 personnes de chaque sexe. Autres membres : 10 soit 5 de chaque sexe élus par les collèges départementaux au scrutin binominal majoritaire à un tour par les clubs du département.

Vote par procuration admis sous certaines conditions

Peuvent également assister aux réunions toutes personnes ressources dont la présence est jugée utile

R.I. :

Les membres du Comité Directeur doivent être issus d'au moins 3 comités.

2 sièges supplémentaires attribués à un membre de chaque sexe, issus de la liste arrivée en 2^{ème} position.

Les commissions ne peuvent être composées uniquement de membres issus du même comité ou d'une même association affiliée.

➤ Un calendrier rigoureux à respecter

- Mai 2016 : validation des projets « sportifs » par les CA des ligues actuelles, présentation des axes et modalités du traité de fusion, les statuts envisagés à proposer à l'AG.
- Juin 2016 : AG des ligues actuelles avec présentation des projets « sportifs », des axes et modalités du traité de fusion, les statuts envisagés en conformité avec les statuts fédéraux.
- 31 Aout 2016 : arrêtés comptables des ligues qui fusionnent
- 15 novembre 2016 : date limite du CA des ligues actuelles arrêtant le traité de fusion et proposant les nouveaux statuts.
- 15 janvier 2017 : date limite des AG des ligues actuelles qui fusionnent par un vote du traité de fusion et un vote des modifications des statuts.
- 28 février 2017 : date limite d'organisation des AG électives des nouvelles ligues
- 31 Mars et 1^{er} avril 2017 AG élective FFHB

➤ Claude HATTE intervient pour la prise en compte concernant la définition du comité directeur avec les 4 membres supplémentaires qu'il convient de transcrire dans l'article 19.3.

➤ Les modifications vont faire l'objet d'une navette à la FFHB pour approbation.

➤ Précisions sur l'exercice comptable 2017

L'exercice comptable 2017 reprendra les écritures entre le 1/01 et le 28/02 date de l'élection. La ligue de Picardie a eu existence légale jusqu'à l'AG.

➤ Le conseil d'administration s'est prononcé pour la présentation aux votes lors de l'AG des statuts et du RI (8 pour, 2 contre et 2 abstentions). La version définitive sera adressée par Daniel HOUZE à la FFHB pour validation.

4- Le traité de fusion à rédiger

La fusion est une fusion –réunion.

Différents critères ont été mis en avant pour le choix de la ligue bénéficiaire. Le COPIL s'est prononcé le 18 février 2016. Pour établir le traité de fusion un canevas a été proposé par la FFHB avec des étapes incontournables avec un calendrier contraignant.

Une équipe d'accompagnement de la part de la FFHB :

Michel Godard délégué BD-CA de la FFHB.
Gilles Basquin accompagnateur
Alain Smadja conseil fusion

L'écriture du traité de fusion doit tenir compte de la stratégie et prendre en compte les problèmes RH, Financiers, le projet sportif décliné dans les domaines suivants COC, arbitrage, formation, développement, la mise en cohérence des différentes commissions.

Le projet sportif doit préciser l'organisation du PPF masculins et féminins avec la place des pôles dans l'organisation.

Mise en place d'une équipe territoriale avec des missions définies dans le cadre du projet de gouvernance.

Un séminaire de travail à organiser pour faire un diagnostic partagé avec l'ETR où les candidats de la nouvelle ligue pourront s'appuyer. Un Séminaire de travail est à organiser pour réaliser un diagnostic partagé dans le cadre de la rédaction de ce traité de fusion. Samedi 17/09/2016 à ARRAS.

5- Point sur les avancées : Où en est-on ?

- Le COPIL s'est réuni 5 fois.
- Les Statuts et le RI sont finalisés
- Le tableau de suivi est fait régulièrement.

6- Point sur la CMCD à la date du 15 mai 2016

- Masculins : PN ok
Excellence : Pont en cours de régularisation, Château TH. en difficulté, Méru réglé.
Honneur : Bohain et Ailly sur Somme en difficultés. Senlis à étudier.
- Féminines : PN, Noyon en difficulté

7- Conventions

- Bilan 2015 -2 016

Reçu en décembre et pas en avril.

Neuilly : bilan fait. Une demande de reconduction sera demandée avec un élargissement.

Seules les conventions dont les évaluations ont été faites pourront faire l'objet d'une reconduction.

- Planning 2016 – 2017

Dossiers version 2016-2017 sont partis date limite de retour le 23/05

1 dossier déposé pour 4 clubs de l'Aisne en féminines

Dans l'attente des retours avant de faire un bilan général

8- Arrivée à 23 heures de Véronique Carrière Présidente de la COC qui était en conférence téléphonique avec ses homologues du Nord Pas de Calais.

Bilan de la réunion téléphonique qui vient d'avoir lieu avec le Nord Pas de Calais.

Des modifications doivent intervenir sur l'écriture du projet initiale de la COC de la nouvelle ligue.

Bouclage fin de semaine du projet en tenant compte des propositions Picardes et du Nord Pas de Calais.

- COC play off – 19 ans : beaucoup de problèmes sur gesthand sur la saison. Une gestion au coup par coup pour résoudre les problèmes.

- Point sur le Championnat de France pour la saison 2016 – 2017 concernant le nombre d'équipe pour la ligue de Picardie.

- Championnats de France : dans l'attente de la fin des championnats pour connaître les descentes éventuelles.

9- Secrétariat

- Plénière : les documents ont été adressés.

- Demande la participation des salariés à l'AG de Ligue pour donner une aide sur les différentes tâches.
- R. LAGASSE revient sur le point financier concernant le budget et l'augmentation du fonds emploi pour la saison 2016 – 2017. Une discussion s'engage au sein du conseil sur les fonds associatifs avec ou sans reprise dans le cadre d'un équilibre du budget. Le trésorier réaffirme sa position de présenter un budget en équilibre par une augmentation du fonds emploi.

10- Trésorier :

Fait le point sur la situation de l'APH

11- ETR

Lettre de missions. Fait un suivi des salariés si retour des documents.

12- Développement

- Roadshow : point sur la réunion. Problèmes sur la communication : pas d'affiche sur les arrêts bus. Communication électronique. Organisation d'un point presse sur Amiens métropole. Le pot de 18 h pris en charge par la ville d'Amiens. Des cartons d'invitation seront adressés.
- Point d'étape sur le match France- Suisse du 4 juin 2016 à Beauvais.

13- Divers

- Claude Hatté demande des précisions concernant le fonctionnement de la section sportives de Nogent. Section qui n'est pas réservée au seul licencié de l'Oise (seulement à sa création), voir du BOUC. Plus de sections sportives à la rentrée sauf en lycée professionnel.
- Claude Hatté pose une question concernant les conventions pour les équipes départementales qui participent aux barrages pour une accession aux championnats régionaux. Rappel, la convention est une convention soumis à l'accord des comités.

La séance est levée le 18 mai 2016 à 00 Heures 30

Le Secrétaire Général
Ligue de Picardie de Handball



Régis LAGASSE

Le Président
Ligue de Picardie de Handball



Philippe DUMONT

La version des Statuts et du RI a été adressée à la FFHB. Le vendredi 20 mai 2016 la FFHB a donné validation des Statuts et du RI. Dans le respect de la transmission des documents aux clubs dans un délai de 30 jours avant le vote, ils ne pourront être soumis au vote de l'Assemblée Générale du 11 juin 2016 conformément à la réglementation.